



**VILLE DE
MARTIGNY**

**AIDES À LA FORMATION
DEMANDE DE BOURSE ET/OU
DE PRÊT D'ÉTUDES
2026/2027**

PAGE DE GARDE POUR UNE DEMANDE COMMUNALE

SIGNATURES (aucune demande ne sera traitée sans les signatures ci-dessous)

La présente demande doit comporter les signatures de la personne en formation et de ses 2 parents (même si la personne en formation est majeure).

La signature du seul parent ayant la garde est acceptée lorsque l'autre parent est tenu de verser à la personne en formation une contribution d'entretien fixée par une décision judiciaire.

Par leurs signatures, les soussignés autorisent :

- ⇒ le Service communal des contributions à fournir tous les renseignements fiscaux nécessaires au calcul de l'allocation et les délient du secret de fonction et fiscal.
- ⇒ la Commission communale des aides à la formation
 - ✦ à transmettre les informations utiles au calcul de la bourse, y compris les données financières et fiscales, dans le procès-verbal de calcul communiqué à la personne en formation ou à son représentant légal.
 - ✦ à consulter les données concernant la formation auprès des organes de formation.
- ⇒ La « Section des bourses et prêts d'études » à nous fournir la décision rendue et une copie du calcul cantonal de bourses et prêts d'études du canton du Valais.

Par leurs signatures, les soussignés attestent :

- ⇒ que les indications fournies dans la présente demande sont complètes et conformes à la vérité
- ⇒ qu'ils s'engagent à notifier sans délai et spontanément au Service communal des contributions toute modification des informations figurant dans la demande ayant une incidence sur le calcul de l'allocation

Signature du père :

Signature de la mère :

Signature de la personne en formation :

Le cas échéant :

Signature de la nouvelle épouse du père :

Signature du nouvel époux de la mère :

Signature du conjoint de la personne en formation :

Lieu : _____

Date : _____